
Spécialisé en théologie ascétique et mystique le P. Melançon traite du CAS VASSULA RYDEN

Vassula Ryden reçoit de nombreuses révélations de la part du Seigneur. D'après l'évolution de sa vie chrétienne dans les dernières années, on se rend facilement compte que le Seigneur en a fait une «mystique», d'une façon pour ainsi dire accélérée. Dieu est maître de ses dons et Il peut les distribuer selon son bon vouloir.

Devant tous les cas de surnaturel extraordinaire se pose le problème du discernement, c'est-à-dire celui de juger de leur authenticité. Il est nécessaire de signaler que, pour porter un jugement équitable en ces matières, il faut recourir à la théologie ascétique et mystique. Si on la considère d'une façon générale, la théologie comporte différentes branches, comme le dogme, la morale, l'Écriture Sainte, le Droit canonique, etc. Cependant il y a aussi la théologie ascétique et mystique, qui étudie les moyens de satisfaction et l'évolution de la vie spirituelle jusqu'à la sainteté.

Pour juger les faits surnaturels extraordinaires et les personnes qui en sont favorisées, il faut donc recourir à ce dernier secteur de la théologie. Or, il faut admettre un fait, qui est absolument indéniable, c'est que la connaissance suffisamment approfondie de la théologie ascétique et mystique est excessivement rare chez les membres du clergé à tous les paliers, même chez les professeurs qui enseignent dans les facultés de théologie.

C'est ce qui explique pourquoi les enquêtes commandées par les évêques pour juger les faits surnaturels extraordinaires et les personnes qui y sont impliquées, aboutissent presque toujours à des conclusions négatives. Ceux qui sont chargés par les évêques de mener de telles enquêtes sont recrutés surtout parmi les docteurs en Droit canonique, alors que ces der-

niers ne connaissent rien, du moins par leur spécialité même, dans les faits extraordinaires de la vie chrétienne. Pour revenir à Vassula Ryden, il faut rappeler que les révélations privées sont d'un grand prix, quand elles sont authentiques, car elles sont destinées à nous réveiller de notre somnolence spirituelle. Mais il convient d'indiquer clairement la position officielle de l'Église à l'égard des révélations privées.

En effet, lorsque l'Église les voit entourées de certaines conditions, elle les prend sous sa protection. Néanmoins, cette protection ne va jamais jusqu'à les imposer à la foi de tous les hommes qui parviennent à les connaître; l'approbation que l'Église leur accorde ne prétend pas nous dire autre chose sinon qu'elles sont *probables* et *pieusement croyables*.

En conséquence, on ne peut considérer comme absolue l'inhérence des révélations privées. En effet, dans des ensembles de révélations transmises même par des saints canonisés, on découvre ici et là des erreurs: ce qui ne doit pas surprendre, mais nous inviter à la prudence. Il est possible que les voyants mêlent l'activité humaine à l'activité surnaturelle: ainsi, la *perception* des révélations peut être parfois déficiente, mais aussi l'interprétation de ces révélations peut être inexacte.

Châtiments et millénarisme

Dieu ne donne parfois qu'une demi-intelligence des révélations, qui peuvent être sujettes à des conditions sous-entendues. De plus, à certaines révélations, il ne faut donner qu'un